

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## DELIBERATION N° DE\_2018\_008

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 mars 2018

Nombre	
de Conseillers en exercice	13
de Présents	10
de Votants	11

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

#### **OBJET :**

**CESSION SANS SOULTE  
LEYDET - COMMUNE**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, MARTEL Georges, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés : Christine HAMOT

Procuration de : ROUSSELET Jean-Louis par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;  
Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 07/03/2018

Du fait d'une modification de l'acte de propriété, l'indivision Leydet n'existe plus. Madame Sandrine Leydet est propriétaire de la parcelle B395.

Il convient donc de retirer la délibération du 18 Décembre 2012 relative à la cession sans soulte de Mr Laurent Leydet et de Madame Sandrine Leydet à la commune de Champtercier, cession pour laquelle il n'y a pas eu de suite. .

Madame Le Maire fait donc part de la cession sans soulte à la commune de la parcelle B 475 d'une contenance de 8 a 79ca et de la parcelle B 473 d'une contenance de 28ca appartenant à Madame Sandrine Leydet pour une valeur de 300 euros .

Selon les accords avec les propriétaires les frais d'établissements de document d'arpentage et les frais d'actes seront à la charge de la commune

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette cession sans soulte à intervenir entre la commune et Madame Sandrine Leydet et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes de mutations foncières et tout document s'y rapportant aux minutes de l'Office Notarial de Digne les Bains

**POUR :11**

**ABSTENTION :0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC